

## Note de la Commission de la CEE sur les négociations avec l'Autriche (Luxembourg, 24 mars 1966)

**Légende:** Le 24 mars 1966, Charles Reichling, directeur des Relations extérieures de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), et Edmund Wellenstein, secrétaire général de la Haute Autorité, résume les six sessions de négociations sur l'association de l'Autriche à la Communauté économique européenne (CEE) et sur les problèmes que pose son éventuelle extension à la CECA.

**Source:** Archives historiques de la Commission européenne, Bruxelles, Avenue de Cortenbergh 1. GATT: Conférence tarifaire (1956), CEAB 5 N°420/3 (1955-1956).

**Copyright:** (c) Union européenne, 1995-2012

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/note\\_de\\_la\\_commission\\_de\\_la\\_cee\\_sur\\_les\\_negociations\\_avec\\_l\\_autriche\\_luxembourg\\_24\\_mars\\_1966-fr-d3bd81f6-5909-4778-946c-f442e0e40434.html](http://www.cvce.eu/obj/note_de_la_commission_de_la_cee_sur_les_negociations_avec_l_autriche_luxembourg_24_mars_1966-fr-d3bd81f6-5909-4778-946c-f442e0e40434.html)

**Date de dernière mise à jour:** 05/09/2012

## Note de la Commission de la CEE sur les négociations avec l'Autriche (Luxembourg, 24 mars 1966)

Secrétariat général

-----  
Direction des Relations Extérieures  
-----

(Luxembourg, le 24 mars 1966)

SECRET

### Note d'information

Objet : Négociations Autriche-C.E.E. et éventualité de leur extension à la C.E.C.A.

Après les six sessions tenues entre avril 1965 et février 1966, la première phase des négociations sur l'association de l'Autriche au marché commun est terminée, et l'on ne prévoit pas, à Bruxelles, leur reprise et leur aboutissement rapides. Selon l'hypothèse la plus optimiste - qu'il semble difficile de retenir pour des raisons à la fois pratiques et politiques -, les négociations seraient achevées à la fin de l'année, si aucune difficulté ne surgissait, ce qui ne paraît pas devoir être le cas.

Telle est l'impression recueillie au cours d'un entretien avec les fonctionnaires de la Direction générale des Relations Extérieures de la Commission de la C.E.E. chargés de mener les négociations avec l'Autriche.

En ce qui concerne le "timing" des discussions relatives à l'Autriche, la Commission de la C.E.E. approuvera en principe le 30 mars prochain un rapport dressant le bilan des négociations, et faisant l'inventaire des points de rapprochement ou de désaccord subsistant; ce document formulera en même temps, à l'intention des Ministres, un certain nombre de suggestions. Le rapport sera ensuite soumis aux représentants permanents, puis les problèmes soulevés feront l'objet d'un examen au sein de groupes de travail "ad hoc".

Il paraît difficile qu'un nouveau mandat du Conseil - élaboré à l'issue de deux sessions au moins - puisse être donné aux négociateurs avant le mois de juin. Encore s'agit-il là, estime-t-on à Bruxelles, d'une vue optimiste, puisque, à cette époque, le Conseil sera sans doute occupé par d'autres problèmes (agricoles notamment) et que, d'une façon générale, le progrès des négociations reste fonction de prises de position de caractère politique. Si les négociations reprenaient en juillet ou début septembre, elles pourraient venir à leur terme fin décembre. Mais on se trouverait encore à ce moment devant les problèmes très délicats soulevés par la rédaction même du texte de l'accord.

Quant au fond, les négociations ont fait apparaître, au cours de leur première phase, un rapprochement sensible des points de vues de l'Autriche et de la Communauté sur de nombreux points ce qui constitue un pas en avant indéniable par rapport aux "conversations exploratoires" de 1963, le gouvernement de Vienne ayant assoupli sa position.

Certaines divergences de vues subsistent sur divers aspects des points suivants : la réserve générale de neutralité, le maintien par l'Autriche de son "treaty making power", son attitude vis-à-vis de l'A.E.L.E., sa politique commerciale vis-à-vis des pays de l'Est, l'harmonisation relative à la réglementation communautaire future, l'échange d'informations au stade de la préparation des décisions, les mesures compensatoires et la question de l'arbitrage, le lien entre l'organe arbitral et la Cour de Justice des Communautés.

Les problèmes soulevés par une éventuelle association de l'Autriche à la CECA ont été évoqués par les fonctionnaires intéressés de la Direction générale des Relations Extérieures. D'une part, le rapport qui sera soumis à la fin du mois à l'approbation de la Commission comportera, sauf amendements au projet actuel, un court passage à ce sujet. Il remarquera en substance - et sous une forme extrêmement neutre et prudente -

que le sort des produits relevant du Traité CECA se posera forcément, à une date, et selon des modalités à définir. Il évoquera peut-être l'éventualité d'une négociation unique.

Cette possibilité suppose que l'Autriche ait demandé son association à la CECA. Le projet de rapport évoque à ce propos les contacts pris par le gouvernement de Vienne avec Luxembourg quant au moment le plus opportun pour le dépôt d'une candidature officielle. Selon les milieux de la CEE, on estime que ce moment ne serait pas proche, car - selon des opinions exprimées par les négociateurs - l'Autriche semblerait désireuse d'attendre non seulement un nouveau mandat du Conseil CEE (donnant le "feu vert" à la deuxième phase des négociations), mais aussi l'évolution du problème de l'A.E.L.E., et également la fusion des Exécutifs, ce qui lui permettrait de n'avoir en face d'elle qu'une seule délégation.

Ch. REICHLINGE.P. WELLENSTEIN